



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 18_HQU_125

Déposé le : 6.9.18

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale
Chenit de travaux

Question posée

Il y a peu des travaux d'importance (parking, planie pour stocker de la neige en lisière de forêt) pour les JOJ 2020 ont commencé en plein inventaire fédéral du paysage (IFP). Ils ont été possible sans permis de construire.

Quels services étaient au courant de ces travaux et qui a donné l'autorisation de les faire ?

Nom et prénom de l'auteur :

Epars Olivier

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :